



ATELIER THEATRE

INFORMATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT ET LE REGLEMENT DE L'ATELIER THEATRE :

1 – DESCRIPTIF :

L'association FEELINE organise, en dehors du temps scolaire, toute l'année hors période de vacances, un atelier théâtre et expression corporelle.

*** Important :**

Les jeunes sont pris en charge par l'encadrant du début jusqu'à la fin du temps d'activité.
En cas de retard ou d'absence, nous vous rappelons qu'il est impératif de prévenir le professeur et/ou l'association.

2 – OBJECTIFS DE L'ATELIER THEATRE:

- Permettre aux jeunes de découvrir et de pratiquer une activité artistique
- Favoriser le développement et l'épanouissement des jeunes à travers l'expression corporelle et la pratique du théâtre
- Créer une dynamique de groupe
- Favoriser la mémoire, la spontanéité, la prise en compte de soi
- Travailler la confiance en soi
- Se faire plaisir

3 – RÉGLEMENT :

Les jeunes sont tenus :

De respecter les horaires et d'être présents lors des activités et des représentations,
De respecter le professeur, les camarades, les locaux,
D'avoir une tenue vestimentaire adaptée à l'activité.

Les parents sont tenus :

De prévenir le professeur et/ou l'association en cas d'absence ou de retard important,
D'accompagner le jeune jusqu'à l'activité sauf si décharge (*voir autorisation de rentrer seul),
De tenir le professeur au courant de tous problèmes pouvant mettre en difficulté le jeune et/ou le groupe.

4 – REPRÉSENTATIONS :

Des représentations auront lieu au cours de la saison afin d'apprécier la pratique et les évolutions du jeune, dans son activité. Les dates et horaires seront communiqués ultérieurement.